

SÉCURISATION ET RENATURATION DE LA DRANSE: LES TRAVAUX ONT DÉBUTÉ

Les travaux de protection et de renaturation de la Dranse, pour lesquels l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait donné son feu vert en octobre 2019, ont démarré le 21 septembre dernier. La Ville de Martigny et la Commune de Martigny-Combe auront attendu près de 14 ans entre le lancement de la première étude en 2006 et le début concret des réalisations. Sept étapes sont prévues jusqu'en 2027.

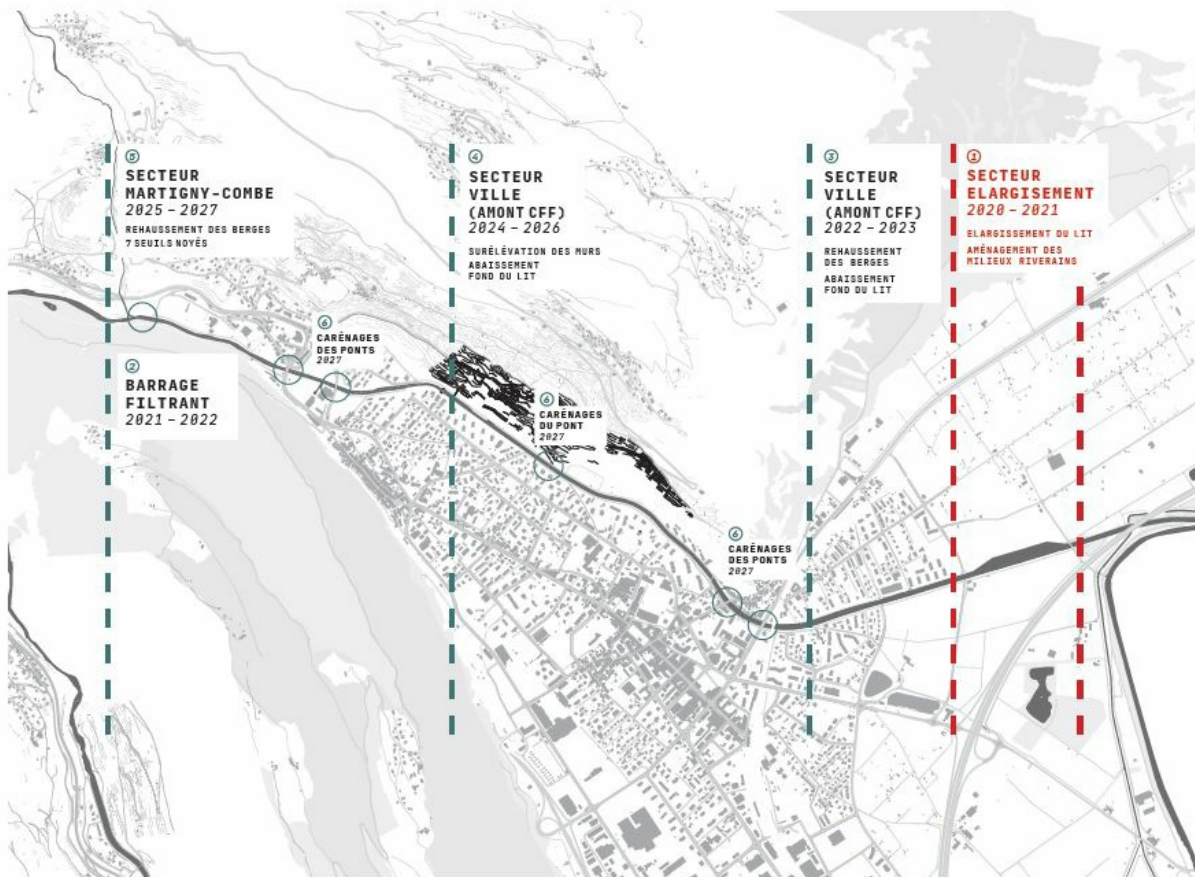


La crue centennale de l'an 2000 et la lave torrentielle de 2006 formant une poche d'eau

menaçante obstruant la Dranse ont eu pour conséquence l'évacuation de milliers de personnes à Martigny. Que ce soit dans les années 2000 et même avant, l'aménagement de la Dranse a de tout temps préoccupé et occupé les Martignerains et les Comberains. Des dégâts matériels et de nombreuses pertes humaines sont relatés dans les historiques d'événements. « Le risque est aujourd'hui trop important pour la population et les dégâts matériels potentiels peuvent atteindre les 500 millions de francs en cas de débordement de la Dranse rien que pour la Ville de Martigny ; il est grand temps de réaliser ces travaux », relève Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny.

Conscientes des enjeux, les autorités communales de 2006, emmenées par l'ancien Président de Martigny Olivier Dumas et par l'ancien Président de Martigny-Combe Philippe Pierroz, avaient fait de la sécurisation du lit du cours d'eau l'une de leurs priorités. La première étude complète avait été lancée cette année-là et le dossier de mise à l'enquête avait été publié en 2008. Plusieurs oppositions de riverains et d'une organisation environnementale ont été levées après des discussions positives, sans compter diverses modifications apportées au projet de base, notamment la création d'un élargissement de la Dranse dans le quartier de la Bâtiaz. « En 2010, un dossier sans opposition a été transmis au canton. Malheureusement, en 2011, les nouvelles normes et contraintes de l'OFEV notamment, ont nécessité des précisions techniques et des améliorations du dossier. A cela se sont ajoutées deux expertises successives ; la première a été mandatée par les Communes, sur proposition du Service des routes, transport et cours d'eau (SRTCE) pour accompagner le groupement de bureaux. La seconde a été mandatée par Berne qui a finalement validé ce projet d'importance nationale en 2015 », se souvient David Martinetti, Vice-président de la Ville de Martigny, en charge des travaux publics. Les modifications apportées entre 2011 et 2015 ont engendré un coût supplémentaire, c'est pourquoi le Grand conseil a validé un crédit complémentaire de six millions de francs en janvier 2018. Le dossier a finalement pu obtenir l'aval et le subventionnement de la Confédération en octobre 2019.

Plusieurs exécutifs et services communaux, cantonal et fédéral ont donc porté ce projet avant qu'il n'aboutisse auprès des Présidentes de Martigny et de Martigny-Combe, l'an dernier. « Vivre avec une épée de Damoclès sur la tête durant toutes ces années est une sensation insupportable ; aujourd'hui, le fruit de notre travail paie et c'est un immense soulagement de savoir que les populations martigneraines et comberaines seront désormais en sécurité », indique Florence Carron Darbellay, Présidente de Martigny-Combe.



Prévus en sept étapes, les travaux de protection et de renaturation s'étaleront entre Martigny-Combe (en amont du lieu-dit les Condémines) et l'embouchure du Rhône :

- Travaux préparatoires et urgents de 2008 à 2015 : sécurisation du pont de la Bâtiaz et construction de la route d'accès menant au barrage filtrant.
- Etape 1 – 21 septembre 2020 à fin 2021 : élargissement du lit de la Dranse entre le Pont d'Ottan et celui du Courvieux (embouchure du Rhône).
- Etape 2 – 2021-2022 : aménagement d'un barrage filtrant sur le territoire de Martigny-Combe permettant de retenir les matériaux en cas de crue.
- Etape 3 – 2022-2023 : renforcement et approfondissement des digues entre le Pont CFF et la Route d'Ottan.
- Etape 4 – 2024-2026 : approfondissement du lit du cours d'eau et surélévation des murs entre le Pont de la Bourrigne et le Pont CFF sur le territoire de la Ville de Martigny.
- Etape 5 – 2024-2026 : aménagement d'un tracé de mobilité douce entre St-Jean à Martigny-Combe et le Pont CFF.
- Etape 6 – 2025-2027 : rehaussement des berges et construction de seuils au fond du fleuve entre le barrage filtrant et le Pont de la Bourrigne.

- **Etape 7 – 2027** : rehaussement et/ou carénage de différents ponts, à savoir ceux des routes cantonales, de l'autoroute, de la Bourrigne, de Rossettan et celui des CFF.

Au terme de ce chantier prioritaire pour les communes concernées, le Canton et la Confédération, les populations de la Ville de Martigny et de Martigny-Combe seront non seulement à l'abri des crues mais pourront également profiter d'agréables balades aux abords de la Dranse grâce aux aménagements prévus pour faciliter la mobilité douce. Le souhait des autorités municipales consiste également à mettre en place des équipements qui permettent à la population de s'approprier ces nouveaux espaces naturels propices à la flânerie et cela, à deux pas du centre-ville. Ces travaux sont prévus dès 2024 et les éléments concrets de cette renaturation seront affinés lors de la prochaine législature. La renaturation de la Dranse (élargissement des berges, pentes douces aménagées, plantation de diverses essences, etc.) prend là tout son sens et répond pleinement aux exigences de la Confédération en la matière.

Le coût total de ces réalisations s'élève à 32 millions de francs, dont trois millions ont déjà été utilisés pour financer les travaux préparatoires et urgents de 2008 à 2015. Le canton du Valais soutient le projet de sécurisation et de renaturation de la Dranse par une subvention de 85% des coûts, la part fédérale, particulièrement élevée dans ce cas, étant comprise dans la subvention cantonale. Le solde est à la charge des Communes concernées à hauteur de 85 % pour la Ville de Martigny et de 15 % pour la Commune de Martigny-Combe. « Malgré la longue durée des démarches, les nombreux compléments et adaptations demandés, ce qui a certainement créé des périodes de doute voire même de découragement, il faut souligner la persévérance des Communes, des bureaux mandatés, et des experts ayant accompagné le dossier. » dit Philipp Gerold, Chef du service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP). Il remercie particulièrement l'accompagnement de l'OFEV et le soutien financier particulièrement important dans ce cas.

Martigny, le 1er octobre 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE